

Acceptation contractuelle : La signature du devis équivaut à l'acceptation des présentes conditions générales de vente, à la reconnaissance de la prise de connaissance des consignes de pose du système DECAL'GC® et à l'acceptation de ses conditions d'utilisation et de responsabilité.

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions de vente des produits AMA BTP, notamment le système DECAL'GC®, auprès de clients professionnels.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Produits

Les produits sont décrits dans les documents commerciaux (devis, plaquettes, fiches techniques). Le système DECAL'GC® est un dispositif de pose de garde-corps provisoires pouvant être fixé selon différentes méthodes.

Les visuels et descriptions sont indicatifs et peuvent évoluer.

3. Commandes

Toute commande devient ferme après validation écrite ou signature du devis. Aucune modification ou annulation ne sera prise en compte sans accord écrit.

4. Prix

Les prix sont exprimés en euros HT. Les frais de transport sont en supplément sauf mention contraire.

Les prix peuvent être ajustés selon l'évolution des coûts.

5. Paiement

- paiement à 30 jours fin de mois
- acompte 40% à la commande

En cas de retard :

- pénalités légales + indemnité forfaitaire de 40 €
- suspension des commandes possible

6. Livraison

Les délais sont indicatifs. Les risques sont transférés au client à la livraison.

AMA BTP ne peut être tenue responsable des retards liés à des causes externes.

7. Réception

Le client doit vérifier la marchandise à réception.

Toute réserve doit être notifiée sous 48h. À défaut, les produits sont réputés conformes.

8. Garantie

Les produits sont garantis contre les défauts de fabrication.

Sont exclus :

- mauvaise utilisation
- installation non conforme
- usure normale

Les essais techniques sont réalisés dans des conditions normalisées et ne garantissent pas l'adaptation à tous les chantiers.

9. Conditions de pose – Responsabilité

Le système DECAL'GC® doit être installé conformément aux notices techniques et règles de l'art.

Le client reconnaît que :

- certaines fixations peuvent ne pas être fournies
- le choix du mode de fixation dépend de la responsabilité du client

En conséquence, AMA BTP décline toute responsabilité en cas :

- de non-respect des consignes de pose
- de mauvaise installation
- d'utilisation de pièces non conformes
- de modification du produit
- d'utilisation hors conditions prévues

Le client est seul responsable :

- de la mise en œuvre
- du respect des normes de sécurité
- du choix des fixations

10. Limitation de responsabilité

La responsabilité d'AMA BTP est limitée au montant de la commande. Aucun dommage indirect ne pourra être réclamé.

11. Réserve de propriété

Les produits restent la propriété d'AMA BTP jusqu'au paiement complet.

12. Force majeure

AMA BTP ne pourra être tenue responsable en cas d'événement indépendant de sa volonté.

13. Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques restent la propriété d'AMA BTP.

14. Litiges

Droit français applicable.

Tribunal compétent : Marseille.

15. Acceptation

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV.

16. Responsabilité chantier et sécurité (BTP)

Le client, en sa qualité d'entreprise intervenant sur chantier, est seul responsable :

- de l'analyse des risques liés à la mise en œuvre du produit,
- du respect des obligations réglementaires en matière de sécurité,
- de la coordination avec les autres corps d'état.

Le client s'engage à respecter les dispositions du Code du travail, notamment en matière de protection collective et de prévention des chutes de hauteur.

Le système DECAL'GC® s'inscrit dans une démarche de sécurité, mais ne se

substitue en aucun cas à une analyse globale du chantier ni aux dispositifs réglementaires obligatoires.

17. Coordination SPS et environnement chantier

Le client reconnaît que :

- la mise en œuvre du produit doit s'intégrer dans le plan de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé),
- les conditions réelles de chantier (support béton, environnement, contraintes techniques) peuvent impacter les performances du système.

En conséquence, AMA BTP ne saurait être tenue responsable :

- d'une mauvaise coordination entre intervenants,
- d'une incompatibilité avec les contraintes spécifiques du chantier,
- ou d'une utilisation hors contexte prévu.

18. Responsabilité liée au support et aux fixations

Le client est seul responsable :

- de la nature et de la qualité du support (béton, dalle, relevé),
- du choix des fixations (chevilles, douilles, ancrages),
- du dimensionnement et de la conformité de ces éléments.

⚠ Important :

Le produit pouvant être installé avec des éléments non fournis (chevilles, douilles), AMA BTP ne garantit en aucun cas leur tenue ou leur compatibilité.

Toute défaillance liée au support ou aux fixations ne pourra engager la responsabilité d'AMA BTP.

19. Assurance et responsabilité professionnelle

Le client déclare être titulaire :

- d'une assurance responsabilité civile professionnelle,
- et, le cas échéant, d'une assurance décennale adaptée à son activité.

Le client assume l'entière responsabilité de la mise en œuvre du produit sur le chantier.

20. Limitation renforcée de responsabilité

En toute hypothèse, la responsabilité d'AMA BTP est strictement limitée :

- au remplacement du produit défectueux,
 - ou au remboursement de la commande.
- Aucune responsabilité ne pourra être engagée pour :

- accident de chantier,
- chute de personne,
- mauvaise utilisation,
- défaut de pose.